

**RAPPORT N° 00/-2-47
au Conseil Municipal**

OBJET

5^{ème} FLORALIES INTERNATIONALES DE L'OCEAN INDIEN

- APPROBATION DU PROJET GENERAL
- AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES
POUR FOURNITURES ET TRAVAUX

I – Motivation de l'appel d'offres :

La Mairie de Saint-Denis et l'ADPE organisent du 29 septembre au 08 octobre 2000 les 5èmes florales internationales de l'Océan Indien.

Cette manifestation est maintenant une tradition de la Ville de Saint-Denis.

Cette nouvelle édition, qui revêt cette année une envergure internationale, se présente sous le thème :

« Les Hommes et les plantes à travers le temps »

Présentation de l'opération :

L'ensemble de la commune réalisera des aménagements verts et impulsera des actions de sensibilisation à l'environnement sur tout son territoire.

Pour sa part, le Parc des expositions de Saint-Denis sera conçu de façon à offrir au public et aux professionnels du secteur un cadre verdoyant et surprenant ; l'ensemble sera présenté comme les éléments d'une découverte botanique à la fois historique et projective, à vocation pédagogique ; le parti général sera marqué par la recherche artistique et thématique.

La mise en œuvre de cet ensemble répond à des impératifs de délais et surtout à des critères techniques spécifiques qui nous obligent à définir et commander dès maintenant chez les professionnels les végétaux et les matériaux qui seront nécessaires, sachant que la plus grande part des éléments mobilisés seront redéployés après l'événement sur les sites municipaux.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, un projet d'aménagement a été établi.

RAPPORT N° 00/-2-47

Le projet de l'aménagement comporte de la fourniture de matériaux, végétaux et de produits divers qui seront mise en forme par les services communaux. L'estimation de l'acquisition des fournitures est de l'ordre de 1 800 000 F. La ligne budgétaire sur laquelle vont être pris les crédits est inscrite en fonctionnement.

Ce projet comporte aussi des travaux d'une certaine technicité, qui impose un savoir-faire, une compétence et une expérience qui ne se trouve pas au sein des services communaux. Il y a donc lieu de faire appel à des entreprises spécialisées pour satisfaire à la demande. L'estimation de ces travaux est de l'ordre de 3 000 000 F. La ligne budgétaire sur laquelle vont être pris les crédits est inscrite en investissement.

Toutefois il y a lieu d'opérer une distinction de cette ligne d'investissement, la technique d'éclairage et la mise en valeur des jardins par la lumière, étant spécifique. Le bureau d'étude n'ayant pas le savoir-faire et la maîtrise technique dans ce domaine, la maîtrise d'œuvre a été traitée entièrement par les services techniques de la ville. Il conviendra d'opérer un découpage de cette ligne sachant que le projet comporte de la fourniture et des travaux.

Le mode de passation :

Considérant les montants définis ci-dessus, je vous informe de l'obligation d'adopter une procédure d'Appel d'offres conformément aux articles 296 à 298 du Code des marchés publics.

Découpage en appel d'offres :

Par ailleurs et afin de respecter l'unité fonctionnelle de l'opération, les lignes budgétaires étant différentes, il est nécessaire d'opérer un découpage financier par lignes de crédits et technique par corps de métier, il y a donc lieu de procéder à plusieurs appels d'offres. chaque entité (appel d'offres), comportant plusieurs lots spécifiques, est répartie de la façon suivante :

- 1 – MARCHE DE FOURNITURES

- Cet appel d'offres comporte plusieurs lot dont les végétaux, les matériaux et les fournitures diverses,
- Ligne de crédit de fonctionnement.

- 2 – MARCHE DE TRAVAUX DE DECORATION

- Cet appel d'offres comporte plusieurs lot de travaux d'aménagement paysager, de vidéo et de son,
- Ligne de crédit d'investissement.

- **3 – MARCHE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE**

- Cet appel d'offres comporte plusieurs lot de travaux d'éclairage,
- Ligne de crédit d'investissement.

Détail des appels d'offres :

- **1 – MARCHE DE FOURNITURES**

- Cet appel d'offres comporte plusieurs lot dont les végétaux, les matériaux et les fournitures diverses,
- Ligne de crédit de fonctionnement.

La multiplicité des genres de végétaux à acquérir réclament un mode de culture spécifique et climatique. Ce postulat induit une spécialisation dans la profession et donc oblige à un allotissement de ce marché. Cet allotissement des végétaux est basé sur la nomenclature AFNOR, qui définit les différents types de plantes. Cette remarque de spécificité professionnelle s'applique de la même façon pour les autres corps de métiers techniques.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du BP 2000. L'estimation de cet appel d'offres est de 1,8 MF TTC.

- **LOT 1 à 16**

Lot 1 – ARBRES ET ARBRES A EPICES	NF V 12-051
Lot 2 - ARBUSTES ET BUISSONS	NF V 12-057
Lot 3 – FRUITIERS ET BANANIERS	NF V 12-052
Lot 4 – ANNUELLES ET HERBACEES	NF V 12-031
Lot 5 – LIANES	NF V 12-058
Lot 6 – EPIPHYTES ET ORCHIDEES	NF V 12-031
Lot 7 – BAMBOUS	NF V 12-037
Lot 8 – PALMIERS ET CYTHACEES	NF V 12-055
Lot 9 – PLANTES AQUATIQUES	
Lot 10 – GRAINES	NF V 12-032
Lot 11 – BORDURES	
Lot 12 – BOIS	
Lot 13 – REVETEMENT DE SOL (Moquette, Sisal, Raphia, Coco)	
Lot 14 – MATERIAUX DIVERS (terre, scorie, sable...)	
Lot 15 – BACHE DE PROTECTION	
Lot 16 – ELEMENTS DE PODIUM	

- **2 – MARCHE DE TRAVAUX DE DECORATION**

- Cet appel d'offres comporte plusieurs lot de travaux d'aménagement paysager, de vidéo et de son.

La multiplicité et la spécificité des corps de métiers techniques induit une spécialisation dans la profession et donc oblige à un allotissement de ce marché.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget investissement du BP 2000.
L'estimation de cet appel d'offres est de 3 MF TTC

- **LOT 1 à 16**

- Lot 1 – METAL ROUILLE
- Lot 2 – METAL – STRUCTURE METALLIQUE
- Lot 3 – BAMBOU COUPE
- Lot 4 – HABILLAGE MASSIFS FASCINES
- Lot 5 – TISSU
- Lot 6 – PLASTICIEN
- Lot 7 – FRESQUE / PEINTURE
- Lot 8 – MENUISERIE BOIS
- Lot 9 – OMBRIERES ET STRUCTURE DECORATIVE
- Lot 10 – BASSINS – ANIMATION AQUATIQUE
- Lot 11 – GROS OEUVRE
- Lot 12 – IRRIGATION
- Lot 13 – SIGNALETIQUE
- Lot 14 – ROSIERS NF V 12-053
- Lot 15 – VIDEO
- Lot 16 – SON

- **3 – MARCHE DE FOURNITURES ET DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE**

- Cet appel d'offres comporte deux lots d'éclairage.

La mise en valeur des différents jardins thématiques sera accentuée par la réalisation d'un éclairage d'appoint.

Dans un souci économique la majorité des travaux se fera par les services techniques de la ville. Il est nécessaire d'acquérir des matériels appropriés. Toutefois certaines prestations nécessitent une compétence particulière et les délais de mise en œuvre concomitant oblige à faire appel à des entreprises spécialisées. C'est pourquoi un allotissement est prévu dans le cadre de ce marché.

RAPPORT N° 00/-2-47

Lot 1 : Fourniture de divers matériels.

Lot 2 : Eclairage des entrées Sud et Nord, du jardin des origines.

Option 1 : Eclairage du jardin flottant et du jardin des symboles.

Option 2 : Eclairage du jardin des graines et du jardin des senteurs.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget investissement du BP 2000.
L'estimation globale est de 600 KF pour l'ensemble des travaux d'éclairage du site du Parc des Expositions.

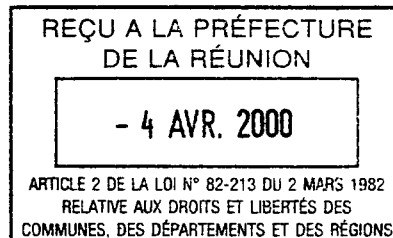
II – Demande d'autorisation :

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet général ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ces marchés ;
- d'approuver la décomposition suivant les lots techniques et spécifiques précités dans chaque marché ;
- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer plusieurs marchés de fournitures et/ou de travaux avec le ou le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature des marchés par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N°00/2-47
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

5^{ème} FLORALIES INTERNATIONALES DE L'OCEAN INDIEN

- APPROBATION DU PROJET GENERAL
- AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES
POUR FOURNITURES ET TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-47 du Maire

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet général.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ces marchés.

ARTICLE 3

Approuve la décomposition suivant les lots techniques et spécifiques cités respectivement dans chaque marché.

DELIBERATION N°00/2-47

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer plusieurs marchés de fournitures et/ou de travaux avec le ou le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son délégué à signer les marchés.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

